



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet In-ground vehicle hoist	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P424-160471/A	Date 2016-12-16
Client Reference No. - N° de référence du client 5P424-160471	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-524-7934	
File No. - N° de dossier VAN-6-39272 (524)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-30	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Yamamoto, Albert	Buyer Id - Id de l'acheteur van524
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7549 ())	FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PARKS CANADA Lake Louise, Yoho, K.F. Unit 6300 Hwy 93S, McK. C.C., Garage RADIUM HOT SPRINGS British Columbia VOA 1K0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 BESOIN	2
1.2 COMPTE RENDU	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	2
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES	3
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	3
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION - CRITERES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 BESOIN - CONTRAT	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT	8
6.5 RESPONSABLES	8
6.6 PAIEMENT	9
6.7 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
6.8 LOIS APPLICABLES	10
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.10 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	11
ANNEXE «A» - BESOIN	12
ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT	16
ANNEXE «C» DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS.....	17
FORMULAIRE A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	18
FORMULAIRE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE - VOIR PIÈCE JOINTE	

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **30** jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 14 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

La soumission technique comprend ce qui suit :

i. Formulaire de présentation des soumissions:

Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise – approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

ii. Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique :

Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle [de la solution qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire.

Soumissionnaires:

- a) doivent indiquer le nom de marque ainsi que le modèle ou le numéro de pièce du produit proposé;
- b) doivent fournir les spécifications complètes et les documents techniques

démontrant que le produit proposé satisfait aux exigences obligatoires indiquées dans l'invitation à soumissionner (formulaire B).

Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

Dans l'évaluation des soumissions, le Canada peut, sans toutefois être obligé de le faire, demander aux soumissionnaires de démontrer, à leurs propres frais, que le produit qu'ils proposent satisfait à toutes les exigences obligatoires indiquées dans la demande de soumissions.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions incluant les critères d'évaluation technique et financier mentionnés ci-bas.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » constituent des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires, sans exception, seront déclarées irrecevables et rejetées.

Les exigences techniques obligatoires sont décrites à l'annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

Voir l'annexe B.

4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin - contrat

L'entrepreneur doit fournir un pont élévateur encastré de calibre industriel, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2017.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Albert Yamamoto
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

800, rue Burrard, Pièce 12-7-C
Vancouver, Colombie-Britannique V6Z 0B9
Canada

Téléphone : 604-562-8773

Télécopieur : 604-775-7526

Courriel : albert.yamamoto@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

(À insérer au moment de l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

(À insérer au moment de l'attribution du contrat)

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.6.3 Méthode de paiement

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Attestations et renseignements supplémentaires

6.7.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;

N° de l'invitation - Sollicitation No.

5P424-160471/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P424-160471

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN524

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.10 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

ANNEXE «A» - BESOIN

CONTEXTE

Le parc national Kootenay de Parcs Canada possède des installations d'entretien de véhicules situées à Radium Hot Springs, en Colombie-Britannique. L'atelier de mécanique, qui compte cinq baies, effectue des travaux d'entretien à la demande de plusieurs services du Ministère qui lui confient des véhicules de tous genres, des voitures utilitaires légères aux camions tandems lourds. En service depuis 21 ans, le pont élévateur encastré de calibre industriel est rendu à la fin de sa durée de vie utile, puisqu'il a échoué aux essais de certification de sécurité. Il faut donc le remplacer.

PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS

PORTÉE — FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN NOUVEAU PONT ÉLÉVATEUR POUR VÉHICULES

L'entrepreneur doit fournir et livrer un nouveau pont élévateur encastré de calibre industriel, fabriqué durant l'année en cours, Destination FAB incluant toutes les charges de livraison, aux installations d'entretien des véhicules des parcs nationaux de Kootenay, situées à McKay Creek, enceinte 6300, autoroute 93 Sud, Radium Hot Springs, en Colombie-Britannique.

L'entrepreneur doit livrer l'équipement, y compris les pièces d'entretien préventif et de rechange approuvées, les manuels, la ou les lettres de garantie et les schémas de câblage.

MANUELS, ASSURANCE QUALITÉ ET GARANTIE

L'entrepreneur doit fournir ce qui suit:

A. MANUELS

1. Données sur le produit : Les fiches de données techniques du fabricant pour chaque produit à utiliser, y compris:
 - les instructions et les recommandations pour la préparation;
 - les exigences et les recommandations en matière d'entreposage et de manipulation;
 - un manuel d'installation;
 - un manuel d'utilisation;
 - un manuel d'entretien;
 - un manuel de sécurité.
2. Dessins d'atelier : Dessins de gabarit et de réactions aux charges pour l'application de levage.
3. Modèles BIM : Bâties et informations modélisés des ponts élévateurs.

B. ASSURANCE QUALITÉ

1. En plus des autres exigences décrites aux présentes, le ou les ponts élévateurs doivent être conformes à toutes les exigences applicables des normes ANSI, y compris la norme B153.1, Exigences de sécurité pour la construction, l'entretien et l'utilisation des ponts élévateurs, telle que publiée par l'American National Standards Institute. Le système de gestion de la qualité du fournisseur du pont élévateur doit être certifié ISO9001.

2. Le pont élévateur et tous ses composants doivent être neufs. Un pont élévateur et des composants d'occasion ou remis à neuf ne sont pas acceptables.

C. GARANTIE

Garantie du fabricant : Fournir la garantie standard du fabricant pour les défaillances dues aux défauts de matériaux ou de fabrication. Période de garantie d'un an minimum. Le fabricant n'assumera ni la responsabilité ni les coûts des réparations ou des travaux effectués sans autorisation.

PARTIE 2 PRODUITS

2.1 CONCEPTION À FOSSE CONTINUE ET À DEUX VÉRINS RÉGLABLES SUPPORTANT AU MOINS 50 000 LB

A. Description générale:

Le pont élévateur doit être composé de deux ensembles de levage individuels dans l'axe longitudinal du véhicule, chaque vérin de levage étant équipé pour s'arrimer à l'essieu et à la suspension, comme il est indiqué dans les présentes. L'un de ces deux ensembles de vérins de levage doit être mobile le long de ce même axe pour produire un espacement variable entre les ensembles de vérins de levage. L'unité mobile avant sera ci-après désignée comme le « vérin avant » et l'unité stationnaire sera appelée le « vérin arrière ».

Le pont élévateur doit se conformer aux exigences de la norme ANSI B153.1, Exigences de sécurité pour la construction, l'entretien et l'utilisation des ponts élévateurs pour automobiles, telle que publiée par l'American National Standards Institute. Le système de gestion de la qualité du fabricant du pont élévateur doit être certifié ISO9001.

L'unité doit présenter une conception à fosse. Les vérins de levage mobile et fixe doivent partager la même fosse une fois installés. Le vérin arrière doit pouvoir être suspendu à une voûte de béton reliée à la fosse avant afin de fournir un accès complet entre le vérin avant et arrière.

B. Capacité et dimensions :

Capacité : Entièrement hydraulique, à huile électrique. Le pont élévateur doit être capable de lever un minimum de 50 000 lb. (22 680 kg), soit 25 000 lb (11 340 kg) pour le vérin avant et 25 000 lb (11 340 kg) pour le vérin arrière lorsqu'ils sont fournis avec une quantité suffisante d'huile.

C. Réglage de l'empattement :

Le vérin avant doit être mobile pour fournir s'arrimer correctement aux véhicules dont l'empattement varie de 90 po au minimum à 260 po au maximum.

1. Transmission hydraulique : Les réglages doivent être réalisés au moyen d'un ensemble moteur et transmission à chaîne hydraulique montée dans la fosse du pont élévateur. Les contrôles de la chaîne doivent être placés dans la boîte de commande principale.

D. Adaptateurs et réglages :

Le système de pont élévateur doit être livré avec un jeu d'accessoires adaptateurs s'arrimant aux essieux et conçus pour soulever des véhicules lourds par les essieux ou le châssis. Les accessoires adaptateurs doivent être facilement enlevés aux fins de remisage et de remplacement. Les adaptateurs doivent être réglables afin de fournir différentes capacités de levage.

E. Unité de puissance électrique et hydraulique:

Exigences de conception:

Bloc moteur

Le pont élévateur doit être capable de fonctionner à la tension suivante : 208/230V (triphase)

Caractéristiques et construction :

Le pont élévateur doit être composé de deux ensembles de vérins de levage individuel entièrement hydrauliques, à huile électrique.

1. Configuration : L'unité doit être composée de pompes hydrauliques et d'un ensemble moteur commun, complet avec soupapes de décharge et clapets montés sur un réservoir de fluide hydraulique de dimensions appropriées. Tous les composants doivent être assemblés en usine et testés. Le moteur doit être à l'épreuve des explosions et être directement accouplé aux pompes avec un agencement d'arbre ou de couplage commun
2. Opération : Les pompes doivent fournir une pression hydraulique par distribution commandée pour soulever ou abaisser toute combinaison des unités de levage dans le système de levage simultanément synchronisé à environ 2 po l'un de l'autre tout le long de leur course. L'égalisation des taux de levage ou d'abaissement des unités doit être contrôlée automatiquement par les pompes de levage afin que l'opérateur n'ait pas à effectuer des réglages lorsque le pont est utilisé. Les pompes doivent également fournir l'énergie au moteur hydraulique dans le dispositif de déplacement de l'unité de levage mobile à l'intérieur du système de levage.
3. Démarreur magnétique du moteur : Le moteur de démarrage doit être un modèle à pleine tension, à 3 pôles, de type à inversion magnétique pour 3 phases, pour commande de moteur 60 cycles à réarmement manuel et boutons-poussoirs « HAUT — BAS — ARRÊT » sur le couvercle. Le moteur de démarrage doit avoir une enceinte NEMA 1, permettant de l'installer sur un mur.

F. Course et capacité :

Vérin avant :

1. Course : AU MOINS 66 po (1,676 m) jusqu'au haut de l'ensemble de levage
2. Capacité : AU MOINS 25 000 lb. (11 340 kg)

Vérin arrière :

3. Course : AU MOINS 69 po (1,753 m) jusqu'au haut de l'ensemble de levage
4. Capacité : AU MOINS 25 000 lb. (11 340 kg)

G. Exigences de conception :

Unité de levage avant :

1. Selle et adaptateurs : La selle et les adaptateurs doivent être conçus de manière à fournir une largeur (étendue) de réglage sans que l'opérateur doive se trouver sous le véhicule. L'utilisation de poignées d'extension est acceptable si elle ne nécessite pas une agilité inhabituelle ou des manipulations excessives. L'adaptateur doit être retenu pour empêcher une extension excessive accidentelle.
2. Vérin avant (chariot et fosse) : Le chariot qui supporte le vérin avant doit être équipé de roues lubrifiées roulant sur des rails dans des profilés structuraux en U. Les rails des profilés structuraux en U ne doivent essentiellement présenter aucune protrusion par rapport au sol. Des plaques de recouvrement doivent se déplacer avec le chariot de manière à maintenir l'ouverture de la fosse couverte en tout temps. Les plaques de recouvrement doivent présenter une résistance suffisante pour supporter une charge de roue d'un quart de la capacité de conception sans déformation permanente.

Unité de levage arrière :

3. Selle et adaptateurs : La conception doit permettre à la selle et aux deux adaptateurs amovibles de descendre sous le niveau du plancher en position abaissée. Des portes de couverture à charnières doivent être fournies pour couvrir la zone de logement lorsque le pont élévateur n'est pas utilisé.
4. Unité de cadre arrière : Le cadre doit être muni de cales de roue intégrées au niveau du sol pour permettre de positionner avec précision les essieux de véhicules sur la selle de levage et les adaptateurs. Le cadre doit également comporter un logement sous le plancher pour la selle arrière et les adaptateurs standards lorsque le vérin est en position basse.
5. Le vérin arrière doit être suspendu à une voûte de béton. La voûte arrière doit être reliée à la fosse avant afin de fournir un accès complet entre les vérins avant et arrière. Des plaques de recouvrement amovibles pour l'accès à la fosse doivent être fournies.

Contrôles:

6. La soupape de commande hydraulique doit être de conception composite avec commandes individuelles des vérins avant et vérin, et fonctionner en mode synchronisé. La soupape doit être située dans un boîtier de commande à distance appropriée qui peut être installé dans un endroit pratique.
 7. Les soupapes de commande doivent être du type « homme mort ».
- Verrous du pont élévateur :
8. Les jambes de verrouillage avant et arrière doivent présenter la même capacité nominale que les unités de levage correspondantes.
 9. L'ensemble de libération de verrouillage mécanique pneumatique doit comporter un verrou en acier à haute résistance. L'ensemble de verrouillage doit être facilement accessible pour permettre son enlèvement complet au niveau du sol et pour en faciliter l'entretien.

PARTIE 3 FORMATION

3.1 FORMATION

L'entrepreneur doit fournir une formation sur l'utilisation en toute sécurité du pont élévateur à un maximum de quatre (4) mécaniciens après son installation. Aucune certification n'est exigée du formateur et des stagiaires.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

5P424-160471/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P424-160471

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN524

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT

Pont élévateur encastré de calibre industriel

Quantité: 1 chacun

Année, Marque, et modèle _____

Prix unitaire fixe : \$ _____ / chacun

Les prix doivent être en dollars canadiens. La TPS applicable, la destination FAB incluant toutes les charges de livraison, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens sont compris.

Adresse de livraison : installations d'entretien des véhicules des parcs nationaux de Kootenay, situées à McKay Creek, enceinte 6300, autoroute 93 Sud, Radium Hot Springs, en Colombie-Britannique.

N° de l'invitation - Sollicitation No.

5P424-160471/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P424-160471

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XXXXX.XXXXXX-XXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN524

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

FORMULAIRE A - FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
Dénomination sociale du soumissionnaire		
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom	
	Titre	
	Adresse	
	N° de téléphone	
	N° de télécopieur	
	Courriel	
Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) du soumissionnaire [voir la clause 2003 des instructions et conditions uniformisées]		
Compétence relative au contrat : Province du Canada qui aura la compétence juridique pour tout contrat subséquent, au choix du soumissionnaire (si différente de celle indiquée dans la demande de soumissions).		
Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète de toutes les personnes qui participent actuellement à leur conseil d'administration . Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre d'entreprise individuelle, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent indiquer le nom du ou des propriétaires. Les soumissionnaires qui soumissionnent à titre de sociétés, de sociétés de personnes, d'entreprises ou d'associations de personnes ou d'entreprises n'ont pas à fournir de liste de noms.		

N° de l'invitation - Solicitation No.

5P424-160471/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P424-160471

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XXXXX.XXXXXX-XXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN524

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de soumissions en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la demande et que :

1. le soumissionnaire considère que lui-même et ses produits peuvent répondre aux exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. la soumission est valide pour la période indiquée dans la demande de soumissions;
3. tous les renseignements fournis dans la soumission sont complets, véridiques et exacts;
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier acceptera toutes les modalités déterminées dans les clauses du contrat subséquent comprises dans la demande de soumission.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

N° de l'invitation - Sollicitation No.

5P424-160471/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P424-160471

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

xxxxx.XXXXXX-XXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN524

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

FORMULAIRE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE

VOIR PIÈCE JOINTE

N° de l'invitation - Solicitation No.

5P424-160471/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

5P424-160471

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier
XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

VAN524

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
219 - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No. : 5P424-160471/A

Solicitation Closes at: 2:00 PM PT
On 2017-01-30

Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
800 rue Burrard, 219
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation : 5P424-160471/A

La réception des soumissions prend fin le: 2017-01-30
à: 14:00 PT

FORMULAIRE B — JUSTIFICATION À L'APPUI DE LA CONFORMITÉ TECHNIQUE

No de l'invitation: 5P424-160471/A

	Spécifications obligatoires	Conformité		Information requise dans la proposition technique
		Oui	Non	
partie 1 GÉNÉRALITÉS				
1.1 PORTÉE — FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN NOUVEAU PONT ÉLÉVATEUR POUR VÉHICULES L'entrepreneur doit fournir et livrer un nouveau pont élévateur encastré de calibre industriel, fabriqué durant l'année en cours, Destination FAB incluant toutes les charges de livraison, aux installations d'entretien des véhicules des parcs nationaux de Kootenay, situées à McKay Creek, enceinte 6300, autoroute 93 Sud, Radium Hot Springs, en Colombie-Britannique. L'entrepreneur doit livrer l'équipement, y compris les pièces d'entretien préventif et de rechange approuvées, les manuels, la ou les lettres de garantie et les schémas de câblage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PONT ÉLÉVATEUR PROPOSÉ FABRICANT : _____ MODÈLE : _____	
1.2 MANUELS, ASSURANCE QUALITÉ ET GARANTIE L'entrepreneur doit fournir ce qui suit : A. MANUELS 1. Données sur le produit : Les fiches de données techniques du fabricant pour chaque produit à utiliser, y compris : <ul style="list-style-type: none"> — les instructions et les recommandations pour la préparation; — les exigences et les recommandations en matière d'entreposage et de manipulation; — un manuel d'installation; — un manuel d'utilisation; — un manuel d'entretien; — un manuel de sécurité. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

<p>présentes. L'un de ces deux ensembles de vérins de levage doit être mobile le long de ce même axe pour produire un espacement variable entre les ensembles de vérins de levage. L'unité mobile avant sera ci-après désignée comme le « vérin avant » et l'unité stationnaire sera appelée le « vérin arrière ».</p> <p>Le pont élévateur doit se conformer aux exigences de la norme ANSI B153.1, Exigences de sécurité pour la construction, l'entretien et l'utilisation des ponts élévateurs pour automobiles, telle que publiée par l'American National Standards Institute. Le système de gestion de la qualité du fabricant du pont élévateur doit être certifié ISO9001.</p> <p>L'unité doit présenter une conception à fosse. Les vérins de levage mobile et fixe doivent partager la même fosse une fois installés. Le vérin arrière doit pouvoir être suspendu à une voûte de béton reliée à la fosse avant afin de fournir un accès complet entre le vérin avant et arrière.</p> <p>B. Capacité et dimensions : Capacité : Entièrement hydraulique, à huile électrique. Le pont élévateur doit être capable de lever un minimum de 50 000 lb. (22 680 kg), soit 25 000 lb (11 340 kg) pour le vérin avant et 25 000 lb (11 340 kg) pour le vérin arrière lorsqu'ils sont fournis avec une quantité suffisante d'huile.</p> <p>C. Réglage de l'empattement : Le vérin avant doit être mobile pour fournir s'arrimer correctement aux véhicules dont l'empattement varie de 90 po au minimum à 260 po au maximum.</p> <p>1. Transmission hydraulique : Les réglages doivent être réalisés au moyen d'un ensemble moteur et transmission à chaîne hydraulique montée dans la fosse du pont élévateur. Les contrôles de la chaîne doivent être placés dans la boîte de commande principale.</p> <p>D. Adaptateurs et réglages : Le système de pont élévateur doit être livré avec un jeu d'accessoires adaptateurs s'arrimant aux essieux et conçus pour soulever des véhicules lourds par les essieux ou le châssis. Les accessoires adaptateurs doivent être facilement enlevés aux fins de remisage et de</p>	<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<p>Capacité totale de levage : _____</p> <p>Capacité du vérin avant : _____</p> <p>Capacité du vérin arrière : _____</p> <p>Plage d'empattements : _____</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements ou des documents qui prouvent que l'équipement offert est conforme.</p>
---	---	---

	<p>remplacement. Les adaptateurs doivent être réglables afin de fournir différentes capacités de levage.</p> <p>E. Unité de puissance électrique et hydraulique : Exigences de conception : Bloc moteur Le pont élévateur doit être capable de fonctionner à la tension suivante : 208/230V (triphase)</p> <p>Caractéristiques et construction : Le pont élévateur doit être composé de deux ensembles de vérins de levage individuel entièrement hydrauliques, à huile électrique.</p> <p>1. Configuration : L'unité doit être composée de pompes hydrauliques et d'un ensemble moteur commun, complet avec soupapes de décharge et clapets montés sur un réservoir de fluide hydraulique de dimensions appropriées. Tous les composants doivent être assemblés en usine et testés. Le moteur doit être à l'épreuve des explosions et être directement accouplé aux pompes avec un agencement d'arbre ou de couplage commun.</p> <p>2. Opération : Les pompes doivent fournir une pression hydraulique par distribution commandée pour soulever ou abaisser toute combinaison des unités de levage dans le système de levage simultanément synchronisé à environ 2 po l'un de l'autre tout le long de leur course. L'égalisation des taux de levage ou d'abaissement des unités doit être contrôlée automatiquement par les pompes de levage afin que l'opérateur n'ait pas à effectuer des réglages lorsque le pont est utilisé. Les pompes doivent également fournir l'énergie au moteur hydraulique dans le dispositif de déplacement de l'unité de levage mobile à l'intérieur du système de levage.</p> <p>3. Démarrage magnétique du moteur : Le moteur de démarrage doit être un modèle à pleine tension, à 3 pôles, de type à inversion magnétique pour 3 phases, pour commande de moteur 60 cycles à réarmement manuel et boutons-poussoirs « HAUT — BAS — ARRÊT » sur le couvercle. Le moteur de démarrage doit avoir une enceinte</p>	<p>—</p>	<p>Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements ou des documents qui prouvent que l'équipement offert est conforme.</p>
--	---	---	--

	<p>NEMA 1, permettant de l'installer sur un mur.</p> <p>F. Course et capacité :</p> <p>Vérin avant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Course : AU MOINS 66 po (1,676 m) jusqu'au haut de l'ensemble de levage 2. Capacité : AU MOINS 25 000 lb. (11 340 kg) <p>Vérin arrière :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Course : AU MOINS 69 po (1,753 m) jusqu'au haut de l'ensemble de levage 4. Capacité : AU MOINS 25 000 lb. (11 340 kg) <p>G. Exigences de conception :</p> <p>Unité de levage avant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Selle et adaptateurs : La selle et les adaptateurs doivent être conçus de manière à fournir une largeur (étendue) de réglage sans que l'opérateur doive se trouver sous le véhicule. L'utilisation de poignées d'extension est acceptable si elle ne nécessite pas une agilité inhabituelle ou des manipulations excessives. L'adaptateur doit être retenu pour empêcher une extension excessive accidentelle. 2. Vérin avant (chariot et fosse) : Le chariot qui supporte le vérin avant doit être équipé de roues lubrifiées roulant sur des rails dans des profilés structuraux en U. Les rails des profilés structuraux en U ne doivent essentiellement présenter aucune protrusion par rapport au sol. Des plaques de recouvrement doivent se déplacer avec le chariot de manière à maintenir l'ouverture de la fosse couverte en tout temps. Les plaques de recouvrement doivent présenter une résistance suffisante pour supporter une charge de roue d'un quart de la capacité de conception sans déformation permanente. 	<p>_____</p>	<p>Vérin avant</p> <p>Course : _____</p> <p>Capacité : _____</p> <p>Vérin arrière</p> <p>Course : _____</p> <p>Capacité : _____</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements ou des documents qui prouvent que l'équipement offert est conforme.</p>
--	--	---	--

	<p>Unité de levage arrière :</p> <p>3. Selle et adaptateurs : La conception doit permettre à la selle et aux deux adaptateurs amovibles de descendre sous le niveau du plancher en position abaissée. Des portes de couverture à charnières doivent être fournies pour couvrir la zone de logement lorsque le pont élévateur n'est pas utilisé.</p> <p>4. Unité de cadre arrière : Le cadre doit être muni de cales de roue intégrées au niveau du sol pour permettre de positionner avec précision les essieux de véhicules sur la selle de levage et les adaptateurs. Le cadre doit également comporter un logement sous le plancher pour la selle arrière et les adaptateurs standards lorsque le vérin est en position basse.</p> <p>5. Le vérin arrière doit être suspendu à une voûte de béton. La voûte arrière doit être reliée à la fosse avant afin de fournir un accès complet entre les vérins avant et arrière. Des plaques de recouvrement amovibles pour l'accès à la fosse doivent être fournies.</p> <p>Contrôles :</p> <p>6. La soupape de commande hydraulique doit être de conception composite avec commandes individuelles des vérins avant et vérin, et fonctionner en mode synchronisé. La soupape doit être située dans un boîtier de commande à distance appropriée qui peut être installé dans un endroit pratique.</p> <p>7. Les soupapes de commande doivent être du type « homme mort ».</p> <p>Verrous du pont élévateur :</p> <p>8. Les jambes de verrouillage avant et arrière doivent présenter la même capacité nominale que les unités de levage correspondantes.</p>			
--	---	--	--	--

